

**Francis Biesmans
Jean-Claude Renda**

La route de la liberté

Face au Covid-19



Éditions Wallonie Insoumise

Francis Biesmans
Jean-Claude Renda

La route de la liberté

Face au Covid-19

20 novembre 2020

« Gouverner, c'est prévoir ! »

Attribué au Duc de Sully (1560-1641), Ministre des finances et de l'économie d'Henri IV, Roi de France et de Navarre.

La crise sanitaire due au Coronavirus est sans précédent historique, notamment par son caractère mondial. Elle s'est prolongée par une deuxième vague, qui se déroule sous nos yeux. Une crise économique de grande ampleur – nos économies sont déjà actuellement en récession – se dessine à l'orée de l'année 2021.

Vient à présent le temps de l'analyse. C'est ce à quoi Wallonie Insoumise veut contribuer avec cette brochure synthétique rédigée en plein confinement et qui trace quelques perspectives pour un futur proche.

1. La première vague et le déconfinement

Ils n'y croyaient pas : ce coronavirus exotique apparu en Chine dans des conditions étranges, dans le désordre d'un marché oriental où l'on vendait des pangolins vivants, ne pouvait menacer nos pays hautement civilisés. Nos systèmes de santé n'étaient-ils pas insubmersibles ? Hors de question d'interrompre notre façon habituelle de vivre et de dépenser : par exemple, de bourrer des avions pour aller passer une semaine au soleil ou à la neige. L'économie devait tourner.

Europe, Belgique, surprises et piégées

Les couloirs encombrés de lits des hôpitaux et les rues où s'accumulaient les cadavres que les fossoyeurs ne parvenaient plus à enterrer, en Lombardie, allaient les contraindre à plus de modestie. Le capitalisme avait voulu la mondialisation économique, il avait maintenant la pandémie planétaire. Ce fut

bientôt en Europe la panique générale : bouclage des frontières étatiques, confinement radical assorti de sanctions policières, propos martiaux et guerriers.

Pourtant, ils étaient prévenus. Et d'assez longue date. Et pas seulement par l'un ou l'autre roman d'anticipation scientifique aujourd'hui clairement prémonitoire. Il y a moins de dix années, une première pandémie de grippe H1N1 avait déjà fait le tour du globe et après qu'elle se soit gentiment arrêtée toute seule, on avait dressé des plans et procédures en cas de retour. Même en Belgique. Mais voilà, le moment venu personne ne s'en souvenait plus.

Pire : une Ministre (fédérale) de la santé d'alors, Laurette, quelque peu prévoyante, avait fait acheter et stocker des millions de masques de divers types. Et la pauvre avait subi pour cette dépense *inutile* de lourds reproches. Heureusement, Maggie était ensuite venue pour tout débloquer : elle avait fait jeter à la poubelle ces masques *périmés*. Après avoir annoncé *une petite grippe*, puis traité un épidémiologiste lucide de *Drama Queen*, elle est restée là !

Comme son Cabinet s'était avéré incapable de passer une commande en Asie, il fallut faire glisser la tâche vers un collègue (du même VLD). Pour les tests, bon libéral, Heer De BAKKER fit appel au privé, aux grandes entreprises du secteur pharmaceutique. Qui s'engorgèrent dans la logistique, alors que des labos publics étaient ignorés. Il avait promis 70.000 tests quotidiens – en fait, on ne passa jamais les 25.000. Comment faisaient-ils en Corée et à Taiwan ?

Chez nous, la solution fut d'une simplicité quasi biblique : *Le massacre des innocents*. Pour éviter la saturation du système de santé et l'engorgement des 2000 lits de soins intensifs, on choisit – sans jamais oser le dire ouvertement – de laisser crever les pensionnaires des maisons de repos sans les transférer à l'hôpital.

Sur nos quelques 9.000 morts de la *première vague*, les deux tiers y moururent, le plus souvent isolés et parfois totalement abandonnés.

La Grande illusion de l'été

Passé le pic de la mi-avril, avec le printemps, puis l'été, le retour des mois plus chauds et le confinement parurent apaiser la fureur de Coronavirus. Comme sa vieille copine la grippe, il aime les temps froids et les espaces renfermés. Après avoir promis à chaque belge un masque adéquat, et fini par y parvenir plus ou moins (passons sur l'arnaque), après avoir affronté la crise avec fermeté, notre Première intérimaire et minoritaire, Sophie WILMÈS, allait foncer dans le lâchez-tout.

Dès lors, les vacanciers partiront en juillet et en août comme si de rien n'était, les restos et les cafés se rempliront comme jamais, certains jeunes trop longtemps contenus organiseront des fêtes en se moquant des bulles, les commerces en tout genre seront réouverts, bref la pandémie est derrière nous. En attestent les propos tenus encore le 20 août par la Première : « *Il faut apprendre à vivre avec le virus* ». Une stratégie de gestion du risque, plus de crise.

Il faut dire que beaucoup fut fait pour l'y encourager. À la télévision, sur les réseaux sociaux, dans les journaux, on ne comptait plus les petits patrons criant misère (souvent avec raison) et se disant capables de reprendre leur activité normale tout en respectant strictement les mesures de distance hygiénique. Quant au grand patronat (FEB, VOKA, UWE), il annonçait la faillite imminente d'une boîte sur deux si l'on ne mettait pas fin aux restrictions sanitaires.

C'est un discours auquel un Gouvernement, dont les libéraux francophones constituaient alors la moitié, ne pouvait longtemps résister. Et tant pis, si les syndicats, s'appuyant sur les constats de

l'Inspection du travail (170 inspecteurs pour le pays), dénonçaient la négligence qui prévaut dans nombre d'entreprises industrielles. Si l'on peut détacher les fonctions administratives et relationnelles à domicile en utilisant le télétravail, c'est autre chose avec une chaîne de production.

Ce qui est vrai dans les entreprises ne l'est pas moins dans la sphère dite *privée*. Il n'est pas indifférent d'être confiné dans une villa quatre façades à Rhodes-Saine Genèse (bien bonjour Sophie !) ou dans trois pièces au centre de Bruxelles ou dans le quartier Saint-Léonard à Liège. Et que dire des Sans Domiciles Fixes (appellation pudique) et des sans-papiers ? Il n'y pas que les hôpitaux qui sont débordés, il y a aussi les CPAS et les associations de secours.

Et puis, référence est faite au « modèle suédois » par nos décideurs ministériels. Là, c'est, disent-ils, le paradis : aucune mesure obligatoire, confiance totale dans la population et un patron de la santé publique qui mise sur l'immunité collective. En oubliant que les Suédois sont luthériens (*le péché, c'est la mort*) et qu'ils sont dix millions sur un territoire grand comme quinze fois la Belgique. Quant au bilan humain, il est de 600 morts pour un million d'habitants au 12 novembre, ce qui est, certes, un peu moins que la France (635), mais beaucoup plus que qu'en Finlande (66) et qu'en Norvège (53).

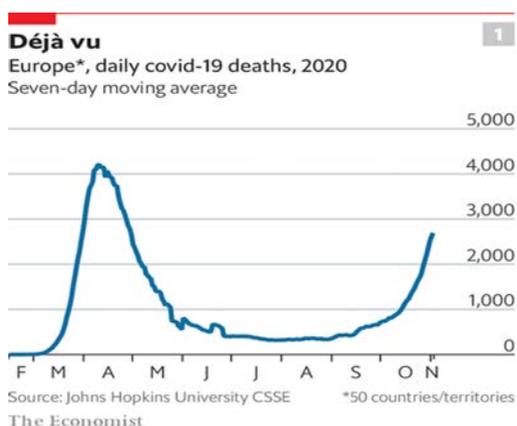
2. La deuxième vague et ses conséquences

Peu y croyait à cette deuxième vague et pourtant, même avec l'absence de recul dont on dispose, on peut déjà affirmer qu'elle s'avère aussi grave que celle qui a été enregistrée lors du printemps de la pandémie.

Quelques constats

Voici d'abord deux graphiques intéressants, qui permettent de faire le point sur la situation actuelle.

Le premier concerne 50 pays européens, dont tous ceux de l'Union Européenne, et donne l'évolution du nombre total de décès journaliers causés par le coronavirus et ce, depuis le début de la pandémie. (Source : John Hopkins University CSSE et The Economist.) Ajoutons que ce nombre de décès résulte d'une moyenne mobile sur sept jours.

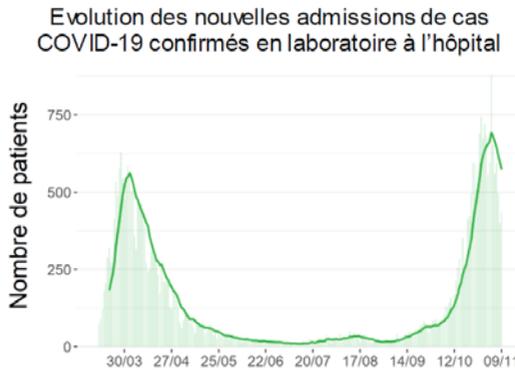


De toute évidence, on peut constater que les décès dus au coronavirus recommencent à croître dès le début du mois de septembre. L'accélération se poursuit tout spécialement pendant le mois d'octobre. Au début de novembre, on recense près de 3000 morts, ce qui se rapproche du pic des 4.000 morts observés au début du mois d'avril.

Une conclusion s'impose : dès le début du mois de septembre, la deuxième vague était bel et bien une réalité observable, de surcroît apparente dans l'ensemble de l'Europe.

Le second graphique a trait à la seule Belgique et fait voir comment a évolué le nombre d'hospitalisations entre mars et novembre de cette année. (Source : Surveillance des hôpitaux ; Sciensano.)

L'intérêt d'un tel graphique vient de ce que lorsque ce nombre augmente exponentiellement, alors il y a saturation des lits dans les hôpitaux et donc, potentiellement, impossibilité de traiter tous les patients.



Comme on peut le constater, les nouvelles admissions en hôpital recommencent à grimper dès le début du mois de septembre. Le mouvement de hausse s'accélère par la suite et prend, en octobre, un caractère exponentiel. Mieux – si l'on peut dire –, le mardi 27 octobre, on a dénombré 689 nouvelles admissions dans les hôpitaux de Belgique, alors que le 28 mars, on en avait compté 629 au plus fort de la pandémie. La seule lueur d'espoir réside dans le fait qu'un pic du nombre de nouvelles hospitalisations semble avoir été atteint aux alentours du 7 novembre.

Voici à présent quelques données additionnelles relatives aux décès et au nombre de lits occupés en soins intensifs (USI).

Nombre de patients	Total	Moyenne journalière 7 derniers jours	Évolution moyenne 7 et 14 jours
Décédés	13.216	179,1	+39%
... En hôpital	7.372	119,7	+31%
... En maison de repos	5.716	58,3	+51%
Lits occupés	02 /11/2020	09/11 /2020	Évolution
En USI	1.302	1.474	+13%

Source : Bulletin épidémiologique du 10 novembre 2020

À la lecture de ce tableau, on s'aperçoit que le nombre d'hospitalisations en soins intensifs continue à croître, alors même que le nombre d'hospitalisations tout court, on l'a souligné, a enregistré un pic ces derniers jours. Par ailleurs, il faut également constater que les décès consécutifs à la Covid-19 sont en nette augmentation (+39% la dernière semaine). Le constat vaut encore davantage pour les décès en maisons de repos (+51% entre le 2 et le 9 novembre).

Le résultat final, c'est que les hôpitaux en sont aujourd'hui à un stade critique : pas assez de lits pour accueillir les patients infectés par le coronavirus, sauf à sacrifier le traitement de celles et ceux atteints par d'autres pathologies gravissimes tels les cancers, les maladies cardio-vasculaires, etc. ; les soins intensifs sont surchargés et débordés ; le personnel est exténué et trop peu nombreux ou en quarantaine. En réalité, la situation est pire actuellement que lors du confinement imposé – trop tardivement – en mars-avril.

Malgré ces signaux statistiques, plus clairs les uns que les autres depuis, au moins, la mi-septembre, nos gouvernements fédéraux,

de Wilmès à De Croo, ont traîné la patte et tardé à réagir. C'est que, voyez-vous, les péripéties liées à la naissance de la Vivaldi (pas moins de sept partis, un record historique) ont été nombreuses et ont nécessité une attention de tous les instants de la part des acteurs de ce mauvais feuilleton fédéral.

Trop peu et trop tardivement

Reprenons le fil des événements. Le 16 juillet, la province d'Anvers est placée en alerte jaune (circulation moyenne du virus) et six jours plus tard, soit le 22 juillet, la même province se retrouvait en alerte grave. Un accroissement des contaminations s'observait également dans le reste du pays.

Le 23 juillet, pas de panique, un Conseil National de Sécurité (CNS) se tient. Sainte-Sophie ne se veut pas « alarmiste ». La bulle est maintenue à 15 personnes par semaine, tandis que, par contre, le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux fortement fréquentés. Appel est fait aux autorités locales pour qu'elles prennent les mesures appropriées. Bart De Wever s'y refuse.

En Flandre, les experts tempêtent et réclament des mesures plus fortes pour juguler la reprise de l'épidémie. Sophie Wilmès leur donne raison, en grande partie, le 27 juillet, lorsqu'un CNS décide plusieurs mesures drastiques : réduction de la bulle à 5 personnes, toujours identiques pendant un mois ; interdiction des rassemblements de plus de dix personnes, ce qui empêche toute activité publique durant le mois d'août, etc.

Un mois plus tard, le 20 août, une nouvelle réunion du CNS maintient la « ligne » antérieure : les mesures citées sont prolongées pour un mois. Il en va ainsi en particulier pour le port du masque et la bulle des cinq. Résultat : une défiance de la population à l'égard du port généralisé, mais pas vraiment justifié en cette période, du masque.

Viennent ensuite la rentrée des classes et la reprise du travail, début septembre. Comme nous l'avons montré, chiffres à l'appui, les différents indicateurs épidémiologiques repartent à la hausse. Dès le 15 septembre, ces indicateurs, en particulier celui des hospitalisations, s'envolent littéralement.

Le 23 septembre, un nouveau CNS, malgré la nette reprise de la pandémie, malgré le fait que huit provinces sont « en alerte grave », toutes les règles imposées précédemment sont assouplies. Ainsi, la bulle n'est plus imposée, mais conseillée ; Wilmès précise que « les citoyens peuvent voir toutes les personnes qu'ils souhaitent à condition de garder leurs distances » ; il est permis de refaire des achats à plusieurs, etc. Le ministre-président flamand Jan Jambon, grand homme de la NVA par ailleurs, tweet : « Pas à pas, nous revenons à une vie normale (...) Il ne sert à rien d'imposer des règles inutiles ». On croit rêver...

Le 1^{er} octobre, le gouvernement Vivaldi se forme, avec le fils De Croo, OpenVLD, comme premier ministre. Bruxelles est en zone rouge. Quelques jours plus tard, ce sera aussi le cas des provinces du Brabant wallon, de Liège et du Hainaut. La situation sanitaire devient purement et simplement hors de contrôle.

Commence alors une saga qui voit les oppositions entre Flandre et Wallonie s'affirmer et qui se terminera par un nouveau confinement.

La cohérence fédérale éclate

Le 6 octobre, un Comité de concertation se réunit. Pour rappel, cette instance comprend le Premier ministre VLD, De Croo, cinq autres membres du gouvernement fédéral, le ministre-président du gouvernement wallon, deux membres du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (le ministre-président et en plus, un ministre de l'autre régime linguistique), le ministre-président

du gouvernement de la Communauté française, le ministre-président du gouvernement flamand accompagné d'un deuxième ministre flamand et le ministre-président germanophone.

Ce 6 octobre, la montagne accouche d'une souris, même si la situation sanitaire est dite « préoccupante ». En effet, mis à part le retour à une bulle de 3 personnes, aucune mesure de fond n'est prise. Il faut simplement « sensibiliser » davantage la population. Ce même jour, *L'Écho* écrit que « pour les experts, la propagation du virus n'est plus sous contrôle ». À Bruxelles, des hôpitaux commencent à transférer certains de leurs patients vers d'autres établissements. Alost refuse d'accueillir plus de patients bruxellois infectés par le coronavirus...

Le 11 octobre, tout le pays passe en état d'alerte maximale. Le lendemain, le gouverneur du Brabant wallon impose un couvre-feu entre 1h et 6h du matin pour l'ensemble de la province. Deux jours plus tard, le gouverneur du Luxembourg lui emboîte le pas et interdit les déplacements non essentiels de 1h à 6h, pour quinze jours.

Au plan wallon, à partir du mardi 13 octobre à minuit, d'autres mesures sont prises telles que l'obligation d'être en possession d'un masque en permanence et de le porter dans les files d'attente, les bâtiments publics, les cimetières lors de funérailles et pendant la période de la Toussaint. Quant aux organisateurs d'événements, ils sont tenus de les déclarer par courriel auprès de la zone de police correspondante, au plus tard 24 heures avant leur déroulement, en mentionnant l'horaire et le nombre de personnes attendues. Par ailleurs, la consommation d'alcool est proscrite dans l'espace public. Le couvre-feu est généralisé.

Du côté flamand, Jan Jambon fait de la résistance. L'activité économique d'abord. D'ailleurs, la situation sanitaire est moins critique au Nord, etc. De toute façon l'organisation des patrons flamands VOKA n'en a rien à faire ! Priorité à la Flandre :

sauvegarder les chiffres d'affaire, les bénéfiques, et surtout les dividendes. Après tout qui meurt du Covid ? Des vieux, des moins jeunes, des pauvres, des vieux pauvres.

Les hôpitaux saturent de plus belle. Les convoyeurs fédéraux, eux, attendent ...

Finalement, dans l'urgence, un comité de concertation se réunit le 16 octobre et décide d'imposer quatre nouvelles règles : télétravail obligatoire ; contacts sociaux réduits au strict minimum (une seule personne) ; fermeture des cafés et des restaurants pendant un mois ; interdiction de la vente d'alcool après 20h. Un couvre-feu est également imposé entre minuit et 5h du matin.

Le nombre d'hospitalisations Covid continue à croître et les unités de soins intensifs sont parfois débordées. Curieusement, la solidarité dite « nationale » en matière de santé ne se manifeste guère. Ainsi, le mercredi 21 octobre (source : *L'Écho*), « les patients Covid occupaient 9% des lits de soins intensifs dans le Brabant flamand et 13% dans le Limbourg, tandis qu'à Liège et Bruxelles, ces chiffres grimpaient respectivement à 41% et 39% ». Le Plan Santé fédéral prévoyait, dans ces cas précis, des transferts de patients wallons et bruxellois vers les hôpitaux de Flandre. Cependant, comme le note le porte-parole interfédéral, Van Laethem, « (...) l'objectif du plan était justement d'atteindre une répartition homogène, afin d'éviter les surcharges. Visiblement, cela ne fonctionne pas. »

S'ouvrent alors cinq jours cruciaux au cours desquels le gouvernement wallon est obligé d'aller de l'avant face à l'inertie fédérale et encore plus face au surplace flamand. Durant la nuit du 22 octobre, un Comité de concertation se tient et se contente d'annoncer, le lendemain, quelques mesurées, telles que « limiter le plus possible les contacts non essentiels » et ce,

jusqu'au 19 novembre. Les écoles restent ouvertes, les entreprises travaillent. Il y a de quoi être pantois devant de telles mesurètes.

La Wallonie va en conséquence resserrer les boulons de sa propre initiative. La mesure la plus symbolique à cet égard est de durcir le couvre-feu qui est imposé entre 22h et 6h, alors qu'en Flandre, celui dit « national » – minuit à 5 heures du matin – est toujours en vigueur.

L'épilogue de cette cacophonie fédérale surviendra lors du comité de concertation du 30 octobre qui décide d'opérer un reconfinement partiel. Il n'empêche qu'au plus fort de la pandémie, toute décision fédérale a été suspendue au bon vouloir de la Flandre. Cette leçon vaut bien un fromage (de Herve) !

3. Confinement et reconfinement

Le constat est là : l'incapacité du gouvernement fédéral à mettre en œuvre la stratégie « tester-tracer-isoler » à la sortie du premier confinement, de même que ses atermoiements en septembre/octobre lors de la remontée de l'épidémie, ont conduit, inéluctablement, à l'instauration d'un nouveau confinement.

Le confinement et ses effets

Disons-le d'emblée, toute vie humaine compte. Le discours qui consiste à affirmer que la pandémie, ce n'est pas grave, parce qu'elle ne concerne que des personnes âgées qui étaient de toute façon en fin de vie, est absolument inacceptable. Où irait-on si on établissait ainsi une distinction entre les morts « âgés » ou en surpoids et les autres ?

Répetons aussi que le coronavirus tue et beaucoup : ainsi, au 15 novembre, le nombre de décès dus à l'épidémie en Belgique se monte à 14.303 personnes. Dans ces conditions, un reconfinement était nécessaire pour éviter une hécatombe.

L'objectif de base d'un confinement (*lockdown*) est clair : tout un chacun – y compris les asymptomatiques – pouvant transmettre le virus, il s'agit tout simplement de réduire au maximum les contacts sociaux, d'encourager la distanciation physique et donc de freiner la propagation du virus et soulager les hôpitaux saturés. Bien entendu, il peut y avoir plusieurs formes de confinement, de la moins sévère à la plus stricte.

À l'opposé de ceux qui affirment que le confinement ne sert à rien, il faut, au contraire, souligner qu'il s'est avéré très efficace partout où il a été introduit. Une étude¹ publiée le 3 juin 2020 s'est intéressée à ses effets dans un panel de 202 pays dont certains ont utilisé un tel confinement et d'autres pas. Les résultats principaux de cette étude sont sans appel :

- les pays qui ont appliqué un « *lockdown* » ont mieux réussi à réduire le nombre de cas positifs ;
- le succès du confinement se manifeste dix jours après qu'il ait été introduit et son efficacité continue à s'accroître, en moyenne, jusqu'au vingtième jour après sa mise en œuvre.

Une autre étude parue dans *Nature*, due à des chercheurs de l'*Imperial College* à Londres, a tenté pour 12 pays européens, dont la Belgique, de chiffrer le nombre de morts COVID-19 dans l'hypothèse où le confinement n'aurait pas été introduit. Les résultats sont, ici aussi, sans appel. Pour ce qui concerne plus spécialement la Belgique, ce sont 110.000 décès additionnels qui ont été évités grâce au « *lockdown* ».

¹ Alfano, V., Ercolano, S. (2020), « The Efficacy of Lockdown Against COVID-19. A Cross-Country Panel Analysis », *Applied Health Economics and Health Policy*, 18, pp. 509-517.

Enfin, une dernière étude² fournit une conclusion très importante : « En utilisant des données journalières pour 32 pays et en nous fondant sur la rigueur des politiques menées, nous constatons que plus les interventions gouvernementales sont fortes à un stade précoce, plus elles sont efficaces pour ralentir ou inverser le taux de croissance des décès. » Les auteurs ont la sagesse de préciser que « ces résultats peuvent être utiles aux gouvernements (...), notamment parce qu'il existe une possibilité de nouvelles vagues d'infections et de décès dus au COVID-19, à mesure que les gouvernements assouplissent progressivement leurs interventions. » On ne saurait mieux dire, mais force est de constater que les gouvernements, en particulier ceux de la Belgique fédérale, n'ont guère tenu compte de ces avertissements.

Quel reconfinement ?

Il n'y a pas d'alternative au confinement. En particulier, la soi-disant immunité collective fonctionne très mal ou plutôt, ne fonctionne pas. C'est ce que démontre un article qui va bientôt être publié en revue³ et qui s'est attaché à suivre 365.000 adultes en Grande-Bretagne.

Plus précisément, l'enquête REACT (*Real Time Assessment of Community Transmission*), a sélectionné, de manière aléatoire et en trois étapes, 365.000 personnes qui se sont testées chez elles à l'aide d'un test rapide dit à flux latéraux. Le but de l'enquête était de voir si ces personnes étaient munies d'anticorps au Covid-19.

Le principal résultat statistique obtenu est qu'au cours de cette période, la proportion de personnes testées positives à la présence

² *Effectiveness of Government Policies in Response to the COVID-19 Outbreak*, 28 août 2020, 26 pages.

³ « Declining Prevalence of Antibody Positivity to SARS-COV-2: A Community Study of 365.000 Adults », October 27, 2020. (<https://doi.org/10.1101/2020.10.26.20219725>).

d'anticorps au Covid-19 a diminué de 26,5%, passant de 6% à 4,8% en trois mois.

Laissons la conclusion aux auteurs de l'enquête : « Ces données suggèrent la possibilité d'une immunité décroissante de la population et d'un risque croissant de réinfection, lorsque les anticorps détectables diminuent dans cette population. » Autrement dit, la stratégie dite d'immunisation collective constitue, plus que probablement, un réel danger et un leurre !

Pour autant, le confinement n'est pas et ne peut être un remède miracle. D'abord, il doit s'accompagner du respect des gestes-barrière tels le port du masque et le lavage des mains. Ensuite, son application doit se réaliser de manière sensée et compréhensible par la population. En effet, ce qu'il y a de plus douloureux dans le confinement, ce sont les liens humains et sociaux qu'il brise, à quoi s'ajoute la limitation considérable des libertés publiques.

Le reconfinement organisé par les Vivaldiens soulève de nombreuses critiques, à trois niveaux au moins : celui des entreprises ; la fermeture des commerces dits « non essentiels » et enfin, la gestion de la Covid dans les maisons de repos (MRS).

On l'a déjà dit, c'est une lapalissade : les chaînes de production ne peuvent être mises en télétravail. En conséquence, de nombreux travailleurs restent occupés, en présentiel, sur leurs lieux de travail. Certes, il existe un Guide⁴ en la matière qui repose sur les quatre points cardinaux : respect des distances de sécurité, hygiène des mains, efficacité des programmes de nettoyage, ventilation. Mais il s'en faut de beaucoup que ces obligations soient respectées par tous les entrepreneurs. Ainsi, le journal *L'Écho* (9/11/2020) rapporte que « depuis le début de l'épidémie de coronavirus en Belgique, les services d'inspection

⁴ *Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail*, version du 30/10/2020.

du travail ne chôment pas. Au total, ce sont un peu plus de 17.600 contrôles "Covid-19" qu'ils ont effectués en entreprise entre mars et octobre. Un travail harassant, mais qui porte ses fruits. En effet, ces actions ont permis de constater des infractions chez 8.170 employeurs, soit chez près de la moitié de ceux contrôlés. » La grève sur le siège de Jupille d'AB-Inbev devait mettre en évidence ce dont on se doutait : dans de nombreuses entreprises industrielles et commerciales, le patronat (et ses séides) veillait avant tout au maintien de ses chiffres et profits, fût-ce aux dépens de la santé des travailleurs.

Le vendredi 30 octobre, le Comité de concertation décrétait la fermeture des commerces non essentiels, c'est-à-dire des commerces autres qu'alimentaires, qualifiés eux d'essentiels, et ce, jusqu'à la mi-décembre. Les grandes surfaces étaient invitées à limiter leur offre à ce qui pouvaient s'acheter dans les magasins essentiels. Cette pseudo-distinction essentiels/non essentiels a très vite montré ses limites. D'abord, les hypermarchés ont rapidement montré qu'ils pouvaient facilement contourner la réglementation et vendre, malgré tout, des produits non essentiels. Ensuite et surtout, en quoi, par exemple, un coiffeur ou une coiffeuse, qui prend nombre de précautions à la différence de certaines grandes surfaces bondées, serait-il moins essentiel ? Le suicide de la jeune coiffeuse liégeoise Alysson est révélateur du désarroi du petit commerce dans son ensemble.

Les maisons de repos avaient payé un lourd tribut en termes de nombre de morts lors de la première vague. Voici quelques données publiées par l'AVIQ (Agence wallonne pour une vie de qualité)⁵, relatives cette fois à l'ampleur de la deuxième vague. En Wallonie, on dénombre 602 maisons de repos ou maisons de repos et de soins. Au 8 novembre, 5.386 résidents étaient infectés par le virus, ce qui représentait plus de 10% des personnes

⁵⁵ AVIQ, Communiqué de presse, 09/11/2020.

hébergées. En ce qui concerne les "clusters 10" (dix cas contaminés), ils étaient au nombre de 101 le 26 octobre, 159 au 1er novembre et 179 le 8 novembre.

Une petite lueur d'espoir cependant du côté des 40.000 personnes occupées (18.000 équivalents temps plein) dans les maisons de repos. Il y avait au 1er novembre, 2.660 d'entre elles qui étaient contaminées et écartées. Ce nombre était de 2.525 au 8 novembre, donc en légère diminution.

Ajoutons que nombre de plaintes ont été déposées auprès l'AVIQ par des résidents ou leur famille et entourage, notamment pour manque de soins : ainsi, du 20 avril au 25 septembre 2020, en un peu plus de 5 mois donc, ces plaintes se chiffraient à 185, alors que pour l'ensemble de l'année 2019, 116 plaintes et doléances avaient été remises à l'AVIQ (*Soir*, 16/11/2020).

Pour sa part, Amnesty International (même référence) écrit dans un rapport que « beaucoup de familles soupçonnent que le manque de stimulation et de contacts sociaux a entraîné une détérioration significative de la santé physique et mentale et du bien-être des résidents ». Et d'ajouter : « le droit à la santé et même à la vie des personnes âgées a été bafoué, puisque certains résidents n'ont pas reçu tous les soins requis (par manque de nourriture ou d'hydratation). »

4. Perspectives et déconfinement

Il faudra sortir de l'actuel confinement de manière organisée, de façon à éviter au maximum une troisième vague virale. De ce point de vue, il est essentiel d'appliquer strictement la stratégie tester-tracer-isoler. Mais voyons d'abord comment le gouvernement Wilmès, puis les Vivaldiens ont tenté de mettre en œuvre une telle stratégie ou plus exactement, comment ils ont échoué à la mettre en œuvre !

Tester-tracer-isoler

Que cette stratégie ait donné d'excellents résultats partout où elle a été appliquée correctement n'est plus à démontrer, comme l'illustrent les exemples de la Corée du Sud, de Taïwan et de l'Allemagne notamment.

Par contre, en Belgique, son utilisation a été faite en dépit du bon sens à l'issue du premier confinement et plus encore, lorsque la pandémie reprit vigueur dès août. L'explication de cet échec est simple : la première étape de la chaîne – le testing ou testage si l'on préfère – a lamentablement foiré.

Rappelons, d'abord, qu'il y a tests et tests. Il faut distinguer ceux axés sur la détection de la présence du virus et puis, ceux qui posent tout simplement la question de savoir si l'on est immunisé contre le virus. Ces derniers ne disent pas que l'on est infecté, ils signifient simplement que l'on a été infecté un jour ou l'autre.

Le test de détection du virus le plus connu, et le plus utilisé aussi, est le test PCR (*Polymerase Chain Reaction*), soit en français, « Réaction en Chaîne par Polymérase ». Il exige la séquence suivante : écouvillon, c'est-à-dire tigelette à introduire dans le nez – prélèvement d'un échantillon nasal – analyse de cet échantillon par un robot. En principe, il détecte tous les cas positifs ou peu s'en faut. Parmi les autres tests « détecteurs », on peut aussi mentionner :

- les tests antigéniques, dont le principe de base, identique sur ce point au PCR, consiste à prélever un échantillon nasal, fournissent un résultat rapide (en 15 minutes) et sont très peu coûteux ; de surcroît, ils ne nécessitent pas de machines pour leur analyse ; une restriction cependant : ils ne sont fiables qu'à 60% ;
- les autotests consistent en un kit d'auto-prélèvement de salive. Comme dit l'ancien recteur de l'ULg, Bernard

Rentier, « les tests salivaires développés par l'Université de Liège sont similaires aux tests PCR. C'est la méthode de prélèvement qui change, mais pas la méthode d'analyse. (...) Plutôt qu'utiliser un écouvillon, on prélève de la salive dans un petit pot ».

Ceci acquis, voici comment s'est opéré le testage. Dans un premier temps, il s'agissait de tester tant et plus. Ainsi, le ministre libéral flamand De Backer détaille-t-il, le 18 août, le plan d'attaque de la *task force* qu'il dirige : il est prévu d'augmenter le nombre de tests en Belgique jusqu'à 90.000 par jour. Donc pas de problèmes ! Sauf que l'intendance, rapidement, fait faux bond. Les tests PCR sont en nombre insuffisant. Les généralistes, en première ligne, sont complètement débordés. Les centres de dépistage et les laboratoires d'analyse n'arrivent plus à suivre et en conséquence, nombre de tests ne sont même pas analysés : ils ont été effectués en pure perte. De plus, cerise sur le gâteau, on constate un manque de réactifs.

C'en est au point où le 19 octobre, la Belgique doit rétro-pédaler. L'accès aux tests est désormais restreint à ceux qui présentent des symptômes du virus. Les autres par contre, les asymptomatiques comme on les appelle, ne seront tout simplement plus testés. En d'autres termes, pas de symptômes, pas de tests ! Pourtant, l'OMS avait fermement recommandé de tester les asymptomatiques pour contrôler la pandémie...

Dans ces conditions, si l'on veut éviter une prolongation du reconfinement jusqu'au printemps, il faut à tout prix mettre en œuvre la stratégie tester-tracer-confiner. En voici les détails :

- il faut utiliser davantage les tests salivaires et pour leur analyse et celle des tests PCR classiques, il est indispensable de développer les capacités des centres de dépistage et des laboratoires ;

- parallèlement, démultiplier l'usage des tests antigéniques serait utile, même si, comme on l'a vu, leur fiabilité est moindre ; on pourrait cependant adopter la règle suivante : lorsqu'un test antigénique est négatif, il sera suivi d'un test PCR classique ;
- pour le traçage, l'application coronalert est à présent opérationnelle ; elle a été téléchargée par plus de deux millions de personnes en Belgique ; son utilisation doit être d'autant plus favorisée qu'elle fonctionne de manière à respecter la vie privée de tout un chacun ; sa seule insuffisance réside dans le fait qu'elle nécessite la possession d'un GSM ;
- l'isolement des personnes testées positives au virus est une nécessité sans quoi celles-ci recontamineraient d'autres personnes ; tester et détecter ne serviraient à rien s'ils n'étaient pas suivi du dernier maillon de la chaîne : l'isolement.

Cela va sans dire, le déconfinement futur doit s'accompagner du maintien des gestes-barrière, en particulier la distanciation physique, le port du masque et le lavage régulier des mains.

La crise économique qui vient

L'économie mondiale est entrée en récession lors du deuxième trimestre de 2020. (Techniquement, il y a récession dès que le Produit Intérieur Brut (PIB) hors hausse des prix a reculé pendant deux trimestres successifs.) Au plan européen, dès le 1^{er} trimestre de l'année, les PIB réels ont partout reculé (en taux annualisés) : de 8,6% en Allemagne ; de 21,4% en France ; de 19,4% en Espagne ; de 14,7% en Belgique. Le recul s'est encore accentué lors du 2^{ème} trimestre. Par contre, avec le déconfinement et la reprise des activités économiques, on a pu observer un rebond des PIB durant le 3^{ème} trimestre de 2020.

La survenance de la deuxième vague et le reconfinement qui s'en est suivi ont brisé ce mouvement de rebond, de sorte que l'on n'aura pas un cycle avec une forme en V – c'est-à-dire celle d'une récession suivie d'une reprise rapide et vigoureuse. En conséquence, il faut s'attendre à un net recul des PIB lors du dernier trimestre de l'année, ainsi que pour l'ensemble de 2020.

Voici, à titre d'illustration, quelques prévisions pour cette année, qui sous-estiment l'ampleur de la récession, puisque les données pour le 4^{ème} trimestre ne seront connues qu'en février 2021 (source : *Haver analytics*). Les diminutions du PIB sont cependant déjà fort conséquentes : -8,3% pour la zone euro ; -5,8% pour l'Allemagne ; -9,5% pour la France ; -7,9% pour la Belgique, etc.

Concrètement, le plus dur de la récession économique reste à venir. Pour plusieurs raisons, dont la principale réside dans les mesures de soutien adoptées par les Vivaldiens. Parmi ces mesures, on retiendra notamment :

- en ce qui concerne les indépendants, le droit-passerelle est prolongé jusqu'en décembre 2020 pour les entreprises qui ont dû fermer leurs portes ; s'y ajoute la réinstauration d'un moratoire sur les faillites jusqu'au 31 janvier 2021 ainsi que le renoncement aux majorations de cotisation sociale résultant du non-paiement des cotisations sociales lors des quatre trimestres de 2020, etc.
- les entreprises ont la possibilité de déduire de leur bénéfice imposable 25% (et non plus 8%) des investissements réalisés ; le moratoire sur les crédits des banques aux entreprises est également prolongé ; elles bénéficieront aussi d'une aide de l'État au paiement du pécule de vacances et d'une extension du chômage temporaire.

- les travailleurs, eux, auront droit à une prolongation du moratoire sur les crédits bancaires (prêts hypothécaires et crédits à la consommation); le chômage temporaire est généralisé à toutes les entreprises forcées de fermer leurs portes ; les salariés en chômage reçoivent alors une indemnité égale à 70% de leur salaire mensuel brut (plafonné à 2754,76 euros), une mesure qui s'appliquera jusqu'au 31 mars 2021 avec éventuelle prolongation ; les travailleurs de la santé voient une revalorisation salariale sous plusieurs formes telles que : augmentation salariale pour un montant global de 600 millions d'euros, chèque consommation de 300 euros nets et tout récemment, une prime exceptionnelle de 985 euros bruts pour le personnel des hôpitaux.
- enfin, les personnes précarisées se voient octroyer une prime de 50 euros par mois, tandis que la dégressivité des allocations de chômage sera gelée pendant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Toutes ces mesures visent à maintenir ou en tout cas, à ne pas trop amputer – le pouvoir d'achat des différentes catégories sociales et donc aussi, à limiter le choc et l'ampleur globaux de la récession. Elles ont évidemment un coût important pour l'État et creuseront inéluctablement le déficit et l'endettement publics. Mais on en verra les effets plus tard, lorsque l'austérité fera son grand retour... Ajoutons que les entreprises sont les grands gagnants dans l'affaire, puisque d'après *L'Écho* (17/11/2020), elles bénéficieront en 2020 de 11,7 milliards d'euros contre 3,4 milliards pour les ménages...

En réalité, nombre de ces mesures ne font que reporter les échéances à l'année 2021. L'exemple le plus clair de ce point de vue est celui du moratoire sur les faillites. Selon les calculs de *Graydon Belgium* (*Soir*, 14-15/11/2020), on devrait enregistrer en

2021 « 50.000 faillites supplémentaires au-delà des 10.000 qui sont prononcées bon an mal an dans notre pays. » Avec comme conséquence, entre autres, de réduire la demande globale et d'accroître encore le chômage. Sans parler de la chute des investissements des entreprises qui aura les mêmes effets négatifs sur l'économie.

Bref, répétons-le, le plus dur est encore à venir et la récession risque bel et bien de s'approfondir en 2021.

5. Relance, glotonnerie flamande et financement

Sortir de la pandémie, mais aussi de la récession économique, est devenu un véritable leitmotiv tant au plan fédéral qu'euro péen. C'est ainsi tout le problème de la relance et de son financement qui est posé.

Vous avez dit relance ?

La relance est très largement une affaire européenne. En effet, dès le 27 mai, la Commission proposait devant le Parlement européen de lever 750 milliards d'euros, soit plus de 5,5% du PIB des Vingt-Sept, afin d'enclencher et de soutenir la reprise économique future. De la sorte, un Fonds de relance – appelé « Next Generation EU » (NGEU) – de 750 milliards serait constitué, dont les deux tiers devraient être versés aux États sous forme de subventions et le reste, soit 250 milliards, sous la forme de prêts à bas taux d'intérêt. À noter également que la Commission proposait que le programme soit « autofinancé », de sorte que les États-membres n'auraient pas à puiser dans leurs propres fonds pour rembourser les prêts venant à échéance. L'autofinancement serait réalisé en créant notamment de nouvelles taxes européennes, par exemple sur les GAFAM ou encore sur le carbone aux frontières de l'Union. Enfin, le Fonds serait utilisé dans trois directions : le soutien aux États de manière

à assurer la viabilité de leur dette publique ; les aides à l'investissement privé ; la promotion de la santé.

Il faudra cependant attendre le 21 juillet pour que la proposition soit acceptée par les 27 dirigeants européens, après 91 heures de négociations, ce qui indique à suffisance les difficultés de l'Union européenne pour aboutir à un accord. Quoiqu'il en soit, les 750 milliards pour le Fonds de relance ont été maintenus avec la réserve cependant que seuls 390 milliards – et non plus les deux tiers – seront octroyés au titre de subventions directes aux États.

S'ensuivent alors quatre longs mois de négociations entre le Parlement et le Conseil, portant à la fois sur le budget 2021-2027 de l'Union européenne et sur le plan de relance post-Covid. Un paquet égal au total à 1824 milliards d'euros. Cependant, les eurodéputés avaient obtenu que les pays de l'Union qui ne respectaient pas l'État de droit (essentiellement l'indépendance de la justice et la liberté de la presse) pourraient ne plus bénéficier des fonds européens. C'est en ce point précis que les choses ont commencé à se gâter. En effet, le lundi 17 novembre, Hongrie et Pologne mettaient – l'unanimité était en effet requise – leur veto au paquet Budget-Relance Covid. En cause, le refus du mécanisme conditionnant le versement des fonds européens au respect de l'État de droit. La Slovaquie leur emboîtait le pas.

Depuis lors, rien n'a bougé. Lors du sommet européen du jeudi 19 novembre, les vingt-sept ont choisi d'évacuer le débat sur la question. En conséquence, le budget et la relance restent dans les limbes. Le virus, lui, n'attend pas. Une simple suggestion : à défaut de pouvoir expulser les trois pays autoritaires-conservateurs de l'UE, pourquoi les vingt-quatre ne concluent-ils pas un accord intergouvernemental en se passant purement et simplement de l'avis de ces trois pays ?

Sur les 750 milliards consacrés par l'UE au plan de relance, la Belgique pourrait s'en voir attribuer 5,15 milliards. D'ores et

déjà, la Flandre par la voix de son ministre-président N-VA vient d'en réclamer 3 milliards. Le reste, vous n'aurez qu'à le partager entre la communauté française, la communauté germanophone, la Région de Bruxelles-capitale et ... la Wallonie. Gonflé ce Jambon.

On a là une illustration de la tactique classique des partis flamands, majoritaires en Belgique : on prend le maximum de tout ce que l'on peut rafler au plan fédéral. C'est la gloutonnerie flamande dans toute sa splendeur.

La taxe-Covid

La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 représente une situation exceptionnelle. Il est donc justifié d'y répondre par des mesures exceptionnelles, en l'occurrence par un impôt de crise, que l'on appellera la Taxe-Covid.

Cette taxe porterait sur les revenus nets imposables tels qu'ils sont déclarés au titre de l'impôt des personnes physiques (IPP). Toutefois, il ne s'appliquerait qu'aux 10 pourcents des contribuables les plus riches. Expliquons-nous sur ce point. Les déclarations d'impôts sont d'abord classées par ordre croissant du revenu net imposable. On divise ensuite l'ensemble de ces déclarations en dix parts égales que l'on appelle les **déciles**. L'interprétation de ces déciles est alors directe : le premier d'entre eux comprend les 10% des déclarations dont les revenus sont les plus faibles et le dernier – le 10^{ème} décile – regroupe les 10% des déclarations portant sur les revenus les plus élevés.

La Taxe-Covid porterait sur le dernier décile, celui numéroté 10, autrement dit elle ne toucherait que 10% des contribuables, ceux qui ont les « épaules financières les plus larges » – expression chérie par les Vivaldiens, et n'affecterait en rien les nonante autres pourcents.

La taxe elle-même compterait trois taux :

- le premier de ces taux égal à 5% concernerait la première moitié du décile, c'est-à-dire de 91 à 95% des déclarations les plus élevées ;
- un taux de 10% s'appliquerait aux contribuables qui se situent entre 96 et 99% ;
- enfin, le dernier percentile – en d'autres termes, le pourcent des contribuables les plus riches – se verrait imposer à 15%.

Le rendement de la Taxe-Covid peut être évalué dans une fourchette qui va de 5 à 8 milliards d'euros.

6. Conclusion : la route de la liberté

En l'absence de vaccin, le reconfinement accompagné du respect le plus strict des gestes-barrière est la seule voie possible pour éviter la catastrophe sanitaire et la multiplication exponentielle des décès. Selon la formule reprise par Marx, il ne sera jamais acceptable que « le mort saisisse le vif ». Ce qui n'exonère en rien la responsabilité de Wilmès et des Vivaldiens dans la désastreuse gestion de la pandémie.

Certes, tout reconfinement est synonyme de restriction de certaines des libertés démocratiques les plus essentielles garanties par la Constitution. De savants (!) constitutionnalistes se posent la question de savoir si des décisions actées par simples Arrêtés ministériels sont bien légales. Laissons-les à leurs interrogations.

Nous sommes, bien sûr, de fermes défenseurs de toutes les libertés publiques, mais pour les recouvrer totalement, il n'est qu'une ligne de conduite : assumer en pleine conscience les obligations liées au confinement, aussi désagréables soient-elles parfois.

C'est la seule route possible vers la liberté, vers toutes les libertés, politiques autant que sociales !

Francis Biesmans
Jean-Claude Renda

La route de la liberté



Francis Biesmans est professeur d'économie et de statistique à l'université de Lorraine et attaché de recherche au COEF, Nelson Mandela University, Afrique du Sud.

Il est également le porte-parole du mouvement politique Wallonie Insoumise



Jean-Claude Renda est entré à la RTBF en 1976 comme journaliste. Il présida pendant seize ans l'interrégionale wallonne de la CGSP-RTBF.

Aujourd'hui, il contribue fortement au fonctionnement du secrétariat de Wallonie Insoumise

Éditions Wallonie Insoumise



<https://www.facebook.com/Wallonie-Insoumise-1458687250848734>

Pour toute question ou information : contact@wallonieinsoumise.eu